



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL du 6 décembre 2022	CONSEIL MUNICIPAL Info utile	VIE COMMUNALE CMJ, Foyer Rural, infos diverses	VIE COMMUNALE Pôle scolaire
2	3	4-5	6

Editorial

Dans le dernier Rufféen, **Gérard GREFFE**, notre maire, vous informait en toute transparence de ses soucis de santé. Nombreux sont ceux qui le savent désormais, les choses ont été plus compliquées que prévu suite à son intervention.

Au jour où nous rédigeons cet éditorial, des avancées positives nous laissent entrevoir une situation encourageante pour les semaines à venir.

Mais il faudra encore du temps pour lui permettre de récupérer ses capacités et revenir à la vie communale.

Son épouse Agnès souhaite remercier vivement toutes les personnes qui, directement ou via les élus et le personnel, expriment leur soutien face à cette situation inattendue.

Nous prenons tous régulièrement de leurs nouvelles, mais il nous faudra être patients.

Un maire, en général, est confronté au quotidien à des demandes diverses, formalités administratives, décisions, contre-décisions, enquêtes, accès à des plate-formes, appels plus ou moins urgents voire obsolètes, etc...

L'objectif est toujours de satisfaire au mieux la population, dans la maîtrise du budget communal.

Les enjeux d'une commune sont multiples, les actions à mettre en œuvre parfois laborieuses, sans aucun temps mort.

L'équipe municipale, en l'absence de son maire, continue donc d'assurer la gestion de la commune, avec l'aide précieuse de notre secrétaire de mairie.

Ainsi, les festivités de fin d'année suivent leur cours, avec notamment le repas des aînés et le Noël des hameaux (Travoisy cette année) dont vous trouverez les articles dans ces pages.

D'ores et déjà, nous poursuivons les projets en cours et réfléchissons à ceux à venir, et pensons également au budget 2023 qui se profile à l'horizon.

Enfin, cette période de fin d'année se doit d'être heureuse malgré tout. Elle est propice à de nombreux rassemblements familiaux, à de belles ambiances, à des sourires émerveillés, à des rires partagés, bref à des petits plaisirs qui font les grands bonheurs.

L'ensemble de la municipalité de RUFFEY-LES-BEAUNE vous souhaite ainsi d'excellentes fêtes et vous dit :

« A très bientôt et à l'année prochaine! ».

Les élus et le personnel de la commune



Fonctionnement des services de la commune

En cette fin d'année, la Mairie sera fermée du 26 au 30 décembre pour une réouverture lundi 2 janvier.

La Maison France Services fermera ses portes les 26 et 30 décembre, ainsi que le 2 janvier.

L'Agence postale communale quant à elle restera ouverte suivant les horaires habituels.



Nous Contacter



Mairie de Ruffey-Lès-Beaune
2, rue du Pont
21200 RUFFEY LES BEAUNE



leruffeen@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 6 décembre 2022

Absent: M. Gérard GREFFE

Secrétaire de séance: Arnaud TARTARIN

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité. 2 corrections sont apportées par M. Schwirtz.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant :

- la vente par M. et Mme Stéphane et Vanessa MORTUREUX-GARNIER d'une propriété sise à Ruffey-lès-Beaune, lieudit 25B, grande rue » cadastrée section D n°846 au profit de M. et Mme Nicolas DUPRE.
- la vente par LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR d'une parcelle sise à Ruffey-lès-Beaune, lieudit 3, rue de la Corvée de Mailly cadastrée section C n°930 au profit de M. Emmanuel PARROT
- l'échange entre M. et Mme NIQUET-CHABOT d'une parcelle sise à Ruffey-lès-Beaune cadastrée section D n°882 contre une parcelle appartenant à M. et Mme TOURNIER sise même lieudit, cadastrée section D N°880.

3. DECISION BUDGETAIRE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses nouveaux crédits - art. 6411-6413-6451-6531 : 16 800,00 €

Financement correspondant - art. 67441 : 16 800,00 €

Opération financière d'ajustement des comptes de bilan :

Débit art. 28121 à 281851 : 48 191,72 €

Crédit art. 2805, 13911 à 13918, 1068 : 48 191,72 €

Ces opérations n'ont pas d'impact budgétaire et ne changent en rien les résultats.

4. DECLASSEMENT DE L'IMPASSE DES ROSES TREMIERES du domaine privé de la commune

Le deuxième adjoint informe le conseil municipal que suite au dépôt d'une demande d'aide au titre de l'appel à projet voirie 2023, le Conseil départemental s'est aperçu que l'impasse des Roses Trémières est une parcelle cadastrée (section D N°378). Elle dépend donc du domaine privé de la commune et non du domaine public

Cette impasse étant dévolue au public, il apparaît plus judicieux de la classer dans la voirie publique communale.

Vu l'article L.141/3 du code de la voirie routière dispensant d'enquête publique préalable au classement ou au déclassement dans la voirie publique communale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prononce le classement de l'impasse des Roses Trémières dans le domaine public communal.
- Donne tous pouvoirs au maire ou son représentant pour ce faire.

Ainsi, au titre de l'année 2021, l'instruction des autorisations d'urbanisme nous a coûté 7 515,53€. Le montant du fonds de concours s'élève à 4 511,15€ à condition de présenter une facture d'investissement de 9 022,30€ HT.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de financer la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture autour du bâtiment communal dont le devis de l'entreprise Claude MONNOT espaces verts s'élève à 9 105,37€ HT et donne tous pouvoirs au maire pour produire la facture correspondante au service de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud en vue de la perception de ce fonds de concours.

5. TRAVAUX DE VOIRIE/LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA LAUVE »

Un devis de l'entreprise COGNARD avait été reçu avant la réunion de conseil d'octobre, mais il a nécessité une discussion sur place lors de la réunion de chantier du 11 octobre.

Ce devis prévoyait, pour un montant de 11 988,00 € TTC :

- Sur deux zones de pavés, l'enlèvement de la terre entre les dalles et la mise en place de sable compacté afin de permettre un accès PMR vers le sentier menant au chemin du Malaquin,

- Sur ce sentier entre lotissement et chemin du Malaquin, la mise en place d'une grille 50 x 50 cm de récupération des eaux de ruissellement, et d'une tranchée drainante dans les espaces verts,

- La mise en place d'un caniveau-grille (à hauteur de chez M. Parisot) avec raccordement sur le tabouret existant.

Après échange avec le maître d'œuvre, et discussion sur le terrain, il a été décidé d'abandonner la reprise des joints pour un passage PMR.

En effet, l'engazonnement a joué son rôle, et il est plus judicieux de laisser passer une saison de gazon pour apprécier la portance entre les dalles.

En revanche, le traitement des eaux de ruissellement sur le sentier piétonnier est nécessaire. Le devis est donc revu et corrigé en maintenant ces deux éléments (y compris les frais d'installation et de DICT), pour un montant de 4 860,00 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis et donne pouvoir au maire pour le signer.

M. Arnaud TARTARIN fait ensuite lecture de l'exposé que lui a donné M. Patrick SCHWIRTZ, deuxième adjoint avec son pouvoir sur les autres travaux.

Autres infos sur les travaux du lotissement :

Un essai de sablé autour de 2 bouches à clé devrait être réalisé sur la place de retournement.

Un ciment souple LANKO, éventuellement coloré (comme présent autour d'autres tampons de la rue) pourrait être également être mis en œuvre autour des deux tampons de cette même place.

Les travaux de renouvellement des arbres et arbustes morts, ainsi que les plantations d'arbres complémentaires devraient être réalisés d'ici fin novembre.

Versement de la subvention « programme rue Charles Breton, rue de la Corvée de Mailly » :

Le conseil départemental de Côte d'Or nous a rappelé qu'il était prévu de végétaliser l'espace entre la RD 20A et le sentier piétonnier créé dans le haut de Grandchamp. Nous faisons le nécessaire pour réaliser cette plantation, en haie basse, avant la fin du mois, afin de pouvoir toucher la subvention.

CONSEIL MUNICIPAL / Infos utiles

6. VENTE DE PEUPLIERS, rue de la Provençère

À l'entrée de la rue de la Provençère, le long de la RD 973, il existe un triangle de peupliers âgés d'environ 35 ans, qu'on peut estimer à leur terme de productivité. Deux entreprises locales ont été sollicitées pour une vente "en bloc et sur pied"

Au regard du volume faible, seule la scierie Gaitey (à Pouilly-en-Auxois) a fait une proposition.

Elle propose 30 €/m³, soit 1 200,00 € pour l'exploitation de ces bois jusqu'à un diamètre de 10 cm. Les rémanents seront laissés sur place et pourront être récupérés par des particuliers intéressés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'offre.

7. PRIX DU REPAS DES ANCIENS

Le conseil municipal étudie les propositions de repas et décide de retenir le menu des Plaisirs de la Table à Nuits-Saint-Georges auquel seront rajoutés le fromage et le pain. L'animation sera assurée par Charlie COULON dont la rémunération est portée à 600,00€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas à 34€ pour les personnes qui se joignent au repas sans invitation par la commune.

Madame Patricia GUILLAUME souhaite que les employés communaux bénéficient d'un cadeau pour les fêtes de fin d'année, comme la plupart des communes alentour le pratiquent. Aussi le conseil municipal décide d'offrir ce repas aux 6 employés municipaux.

Mme HUVER, secrétaire de mairie, en son nom et au nom de ses collègues, remercie le conseil municipal.

8. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

* M. Alain CLEMENT, référent communal en matière de déchets informe de la **modification du tri sélectif au 1er janvier 2023**. Il expose les différentes modalités qui vont dorénavant s'appliquer.

*Le premier adjoint fait ensuite le point sur :

- **l'attribution d'une subvention** au titre des amendes de police pour l'aménagement du carrefour de la RD 923 et de la rue du Chemin Neuf d'un montant de 2502,75€ ;

- **l'attribution d'une somme** de 1 500,00€ par le conseil départemental au titre du concours Christian MYON pour la réalisation du parcours sécurisé "vélo, trottinette" du 24 septembre dernier. Ce prix sera remis par le conseil départemental le lundi 14 novembre ;

- **la cérémonie du 11 novembre**

*La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 6 décembre prochain précédée de diverses réunions (ELABOR, Panneau Pocket...), et d'une balade thermique mise en place avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Le premier adjoint laisse la parole aux autres conseillers municipaux.

M. Patrick SCHWIRTZ par la voix d'Arnaud TARTARIN expose une synthèse de la dernière réunion du SICECO nous concernant, traitant notamment des problèmes actuels d'énergie et des travaux dans les communes.

M. Lionel BECLIER demande si les panneaux publicitaires installés sur une propriété d'un particulier à l'entrée du village dans le périmètre de l'église classée ont fait l'objet d'une demande. Aucune autorisation n'a été délivrée par la mairie qui se renseignera sur les modalités d'autorisations nécessaires.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h30.



Ages et Vie recherche des personnes intéressées pour faire des remplacements ponctuels (tous personnels), en cas de congés ou d'absences soudaines.
Si vous êtes intéressés, contactez **Mme LORETTE** à la résidence Ages et Vie au **07.56.02.15.89**



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Agence Postale Communale (APC) vous permet d'acheter des timbres, des enveloppes prêt-à-poster, des emballages, de réceptionner vos lettres recommandées et colis ou encore, pour les clients de la Banque Postale, d'effectuer des opérations financières de dépannage.

Mais ce n'est pas tout !...

Avec la Poste Mobile, vous avez accès également à des forfaits téléphoniques.

Des flyers avec toutes les offres sont disponibles en libre-service à l'Agence Postale.

A très bientôt !

Vous trouverez, insérés dans ce Rufféen, plusieurs bulletins d'information ou d'inscription :

- Notre système "alerte citoyens" qui vous informait des événements de la commune par textos sera remplacé au 1er janvier par l'application **"Panneau Pocket"** à télécharger sur votre smartphone. Davantage d'infos, plus convivial et... bien moins coûteux pour la commune.
- Le SICECO, notre syndicat d'énergie intercommunal, vous informe des **délestages d'électricité** éventuellement envisagés au cours des prochaines semaines.
- Enfin, le Foyer Rural vous propose une soirée **Téléthon** en janvier : soyez nombreux à répondre présents et à vous inscrire via ce bulletin !

VIE COMMUNALE / Manifestations diverses

Une Saint-Nicolas intergénérationnelle chez Ages et Vie

Le 6 décembre, jour de St Nicolas, des enfants de la crèche des Blanches Fleurs sont allés rencontrer les résidents d'Ages et Vie.

Ce jour-là, ils ont décoré le sapin de Noël avec l'aide des personnes présentes.

Puis le chien Louki, déguisé en renne pour l'occasion, s'est prêté au jeu du saut de cerceau et de la traversée de tunnel à la grande joie de tous.

Un bon goûter a conclu ce bel échange entre générations.



Le repas des aînés

Dimanche 11 décembre, nos aînés se sont retrouvés au foyer pour partager le traditionnel repas annuel. Cette année se sont joints des résidents de la structure Ages et Vie, accompagnés par le personnel ou par leurs proches.

Parmi eux se trouvaient les doyens de la commune, **Mme Jeanne Deschamps**, 99 ans, et **M. Alphonse Radreau**, 94 ans.

Nos aînés ont été très satisfaits de cette journée, animée par notre fidèle animateur musicien Charly.



A cette occasion, la **chorale de Ruffey**, née en septembre de cette année, est venue faire son premier récital en public.

Une trentaine de membres présents ont ainsi enchaîné les airs de Noël, accompagnés par le public.



Noël à Travoisy

Malgré un temps exécrable, ce sont près de 50 personnes qui ont accueilli la venue du Père Noël à Travoisy !

Brioche, douceurs, boissons chaudes... et bonne humeur ont permis à tous, enfants et adultes, d'affronter la pluie incessante.



Un don pour Saint-Léger



Comme évoqué dans le dernier Rufféen, les Agités du Bocal ont remis la moitié de la recette de la dernière représentation théâtrale à l'association St Léger, qui œuvre à la préservation du patrimoine de l'église de notre commune.

La troupe, représentée par S. Goupil et JP. Bouchot, a remis officiellement à M. Robert Desmoulin, président de l'association, un chèque de 900 € correspondant à la promesse de don.

Mairie : Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Maire : 06 37 61 82 81

mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-19h

Vendredi 11h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Maison France Services

Lundi : 14h-19h

Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

VIE COMMUNALE / Pôle scolaire

Ils courent en musique au pôle scolaire de Ruffey-Vignoles !...



Découverte du hautbois

Mardi 15 novembre, Annick, enseignante au conservatoire de Beaune, est venue à l'école pour présenter le hautbois aux élèves de CE1/CE2 et CM2. Que de découvertes !

Elle a expliqué toutes les étapes de sa fabrication, de la matière première (ébène) à la création de l'anche (bambou). Les enfants ont profité pleinement de toutes les explications et nous espérons vivement qu'elle revienne pour nous proposer un moment de pratique instrumentale.

Course de la Vente des Vins

Pour une première fois cette année, les élèves de CM1 et CM2 ont participé à la course des vins le vendredi 18 novembre.

Chacun s'est surpassé !

Félicitations aux coureurs qui ont également fait preuve d'un très bel esprit d'équipe.



Exercice d'évacuation du bus

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire ont participé à un exercice d'évacuation du bus scolaire.

Après une petite vidéo de présentation, un exercice de simulation s'est déroulé dans le bus.

Les élèves ont ainsi pu mettre à profit les compétences acquises au cours des précédents exercices : ouverture des portes, règles de déplacement dans le couloir, repérage des angles morts...

Festival des solidarités

Mardi 29 novembre, des élèves de CE1 et CE2 ont lu un extrait du livre **"Peppino et le secret des oliviers"** en présence de l'auteur, **Giuseppe Mungo**.

Celui-ci a été très ému.

L'histoire relate sa vie de petit garçon, accueilli par la France lors de la migration avec sa famille depuis l'Italie, par manque de travail.

C'est Michel, de l'association "Lire et faire lire", qui a fait découvrir ce livre aux enfants.

Nous avons travaillé l'an dernier sur les paysages du livre en Arts plastiques, en s'inspirant de l'impressionnisme et de Claude Monet.

Les oeuvres étaient exposées et ont été largement appréciées.

Un grand bravo aux lecteurs et aux artistes.



VIE COMMUNALE / Foyer rural

LES ACTIVITÉS DU FOYER RURAL... SUITE

Après-midi jeux Resp. Micheline ROUSSEAUX



Jeux de rôles Resp. Pierre-Emmanuel FEBVRE



Bibliothèque Resp. Sylvie MERLET



Chorale

Resp. Aurore CRETIN



Marche

Resp. Jacky Maillier & Odile Tartarin



Théâtre

Resp. Jean-Pierre Bouchot

POUR LES GOURMANDS, GOURMETS ET TOP CHEFS EN DEVENIR...

Sapin feuilleté de Noël

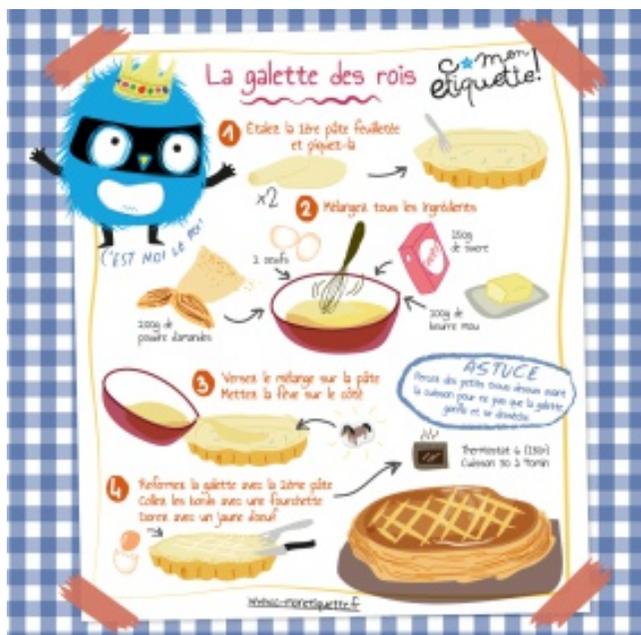
- 1/ Sur toute la surface d'une pâte feuilletée, étaler la tartinaie (pesto, caviar d'aubergine, tapenade, rillettes de champignons,...) puis recouvrir d'une deuxième pâte feuilletée. Souder les bords.
 - 2/ Dessiner un triangle pour faire le sapin, sans oublier le tronc à la base.
 - 3/ Couper des banderoles de pâte de part et d'autre du tronc pour former les branches du sapin.
 - 4/ Torsader chaque branche sur elle-même.
 - 5/ Enduire d'un mélange jaune d'œuf (x1) et lait (1 c.à.s). Parsemer de graines de sésame.
 - 5/ Cuire au four, préchauffé à 190°, 25 à 30 mn. Laisser refroidir quelques instants et déguster !
- Utiliser les chutes de pâte pour réaliser d'autres torsades ou bien pour découper quelques étoiles de Noël et décorer le sapin !



Tarte aux noix étoilée

1. Battrez 2 oeufs avec 80 g de sucre, ajoutez 10 g de crème fraîche et 125 g de cerneaux de noix concassés
2. Etalez une pâte sablée dans un moule à tarte beurré et fariné
3. Formez des étoiles dans les chutes de pâte avec un emporte-pièce et posez-les sur du papier sulfurisé
4. Piquez la pâte dans le moule et versez la préparation aux noix
5. Faites cuire à four préchauffé à th.6/180° pendant 30 mn
6. Faites cuire en même temps les étoiles, mais seulement 12 mn
7. Laissez tiédir la tarte puis démoulez la
8. Laissez refroidir les étoiles, puis recouvrez les du sucre glace mélangé au citron, avant de les poser sur la tarte.

Astuce : pour une tarte bien dorée, arrosez la d'un filet de miel 5mn avant la fin de la cuisson



DES JEUX POUR LES FÊTES *(réponses dans le Rufféen de janvier)*

Le jeu des erreurs

Entre ces deux images, 10 erreurs se sont glissées. A toi de les trouver...



Les mots fléchés

Complète la grille de mots à partir des images

Le labyrinthe

Aide le lutin vert à retrouver sa luge !

